

LES OBSERVATEURS

Le statut d'observateur n'est pas prévu dans la Charte des Nations Unies. Au cours des années, cependant, le Secrétaire général l'a accordé à des États non membres qui entretenaient quelque rapport avec l'Organisation, par exemple à titre de membre d'une institution spécialisée. Cinq pays ont actuellement une mission d'observation à New York: la Suisse, Monaco, le Saint-Siège, la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée.

Par des résolutions spéciales, l'Assemblée générale a également accordé le statut d'observateur à six associations de pays: l'OEA, la Ligue arabe, l'OUA, la CEE, le COMECON et la Conférence islamique. En 1974, elle a fait de même pour l'Organisation de libération de la Palestine. À la trente-et-unième session, elle a acquiescé à la demande du Secrétariat du Commonwealth, qui était coparrainée par le Canada. Le statut d'observateur a également été accordé à la SWAPO (l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain).

LES REGROUPEMENTS RÉGIONAUX D'ÉTATS AU SEIN DES NATIONS UNIES

LES MEMBRES PERMANENTS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Chine  
États-Unis

France  
Royaume-Uni

URSS

EUROPE DE L'OUEST ET LES AUTRES \*\*

Australie  
Autriche  
Belgique  
Canada  
Danemark  
Espagne  
Finlande  
Grèce

Islande  
Irlande  
Italie  
Luxembourg  
Malte  
Nouvelle-Zélande  
Norvège  
Pays-Bas

Portugal  
République fédérale  
d'Allemagne  
Suède  
Turquie

EUROPE DE L'EST

Albanie  
Bulgarie  
Hongrie  
Pologne

République démocra-  
tique allemande  
RSS de Biélorussie  
RSS d'Ukraine

Roumanie  
Tchécoslovaquie  
Yougoslavie

\* Ces regroupements officiels ont été établis pour répondre aux résolutions 1990 et 1991 de la 18<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale.

\*\* La France et le Royaume-Uni sont membres du "groupe des pays de l'Europe de l'Ouest", les États-Unis s'abstiennent. Cependant, ceux-ci et le Japon assistent à certaines réunions du groupe, en particulier aux réunions régionales des Deuxième et Cinquième Commissions. Lors de la tenue d'élection aux organes auxiliaires (économiques et sociaux surtout), les observateurs sont considérés comme faisant partie du groupe et occupent les sièges qui leur sont attribués.